

Dernière mise à jour le 22 janvier 2019

On en parle : le taux du Livret A

Le calcul du taux Pourrait-il être revu par l'état ? Actuellement, le taux du Livret A dont la rémunération est réglementée, est de 0,75%. Il demeure l'un des produits d'épargne préférés ...

Sommaire

- Le calcul du taux
- L'association de consommateurs
- Le plus bas historique
- Dans le calendrier
- Un gel de 2 ans
- Revenir à l'ancienne formule

Le calcul du taux

Pourrait-il être revu par l'état ?

Actuellement, le taux du Livret A dont la rémunération est réglementée, est de 0,75%.

Il demeure l'un des produits d'épargne préférés des français. Pour autant, son taux de rendement est faible, voire dérisoire, puisqu'il est inférieur à celui de l'inflation.

L'association de consommateurs

L'association CLCV (Consommation, logement et cadre de vie) a demandé à l'État, ce 3 janvier de revoir la méthode de calcul du taux de rendement.

Le gouvernement avait annoncé à la mi-avril 2018, le gel du Livret A pour deux ans, à 0,75%

Le plus bas historique

De l'histoire du Livret A, c'est le plus bas historique.

L'argument est de taille, en effet, avec une inflation en 2018, située entre 1,8 et 1,9%, le rendement « théorique » du Livret A sera inférieur de plus d'un point, comparé à la hausse du coût de la vie. Donc la rémunération ne couvre, ni ne maintient le coût de la vie, avec la hausse des prix. Il y a donc « perte » du pouvoir d'achat, pour les détenteurs du Livret A. L'association CLCV n'hésite pas à parler de dévaluation historique.

Dans le calendrier

Le taux est révisé au 1er février et au 1er août. La méthode de calcul fut modifiée à plusieurs reprises. Le dernier en date, le 17 juin 2018, au Journal Officiel de l'arrêté réformant le mode de calcul sur la base du projet présenté par Bercy mi-avril 2018 le ministre de l'Economie Bruno Le Maire « Ce sera la moyenne du taux d'inflation et des taux d'intérêt. » Le taux pourra donc être plus bas que l'inflation, sans pour autant descendre sous les 0,5%.

Sans tenir compte que le taux doit être au moins égal à celui de l'inflation.

La situation serait donc celle qui amorce une « dévalorisation historique » de l'épargne, selon l'association.

Un gel de 2 ans

Après le gel des 2 ans, en février 2020, une nouvelle méthode de calcul verra le jour, avec toujours un taux plancher (0,50%), mais sans l'idée, que le taux du Livret A soit au moins égal au niveau de l'inflation, soit la hausse des prix à la consommation. Ce principe « historique » ne sera plus.

Pour la CLCV, une telle démarche sera "très préjudiciables pour le pouvoir d'achat des français".

Revenir à l'ancienne formule

L'association milite pour « revenir à l'ancienne formule de calcul du livret A qui garantissait un rendement au moins équivalent au taux d'inflation ».